



Délégué: AYADI Youssef

Délégation: Fédération des vétérinaires de l'Europe

Problématique: Comment l'Union européenne peut-elle développer une politique agricole respectueuse de l'environnement, tout en assurant la viabilité économique des agriculteurs et en répondant aux attentes sanitaires, écologiques et sociales des citoyens ?

1. Position stratégique de l'acteur civil.

Depuis la révolution néolithique, le vieux continent n'a cessé de développer sa manière de produire et d'élever sa consommation nutritionnelle. Cependant, depuis le XIXe siècle avec la révolution industrielle, le machinisme et la création d'organismes génétiquement modifiés ont grandement accru la production agricole créant une exode rurale et une modification du système de production. Les pesticides, les engrais et toutes autres formes d'OGM participent alors à une agriculture intensive qui nuit à la consommation des habitants européens. De plus, l'agriculture intensive s'accompagne d'un élevage intensif qui ne respecte pas le bien être animal et qui renonce à la bonne consommation des européens par ces mauvaises conditions d'élevage.

La Fédération des Vétérinaires de l'Europe est une organisation non gouvernementale d'expert en droit et en savoir animalier. Créé en 1975 et ayant plus de 200 000 vétérinaires membres dans 38 pays européens, notre organisation vient alors se poser en tant qu'acteur majeur de la défense du droit des animaux par son expertise et son savoir qu'elle peut apporter au comité. Notre organisation touche directement l'agriculture biologique et les initiatives prises par la convention citoyenne à ce sujet pour permettre une meilleure consommation des citoyens européens. La FVE touche alors principalement l'élevage pour sa spécialisation en médecine animale mais aussi indirectement à la culture végétale, principal réseau de consommation des animaux.

La FVE soutient alors la transition écologique de la production agricole pour permettre un plus grand respect de l'environnement et des animaux. La FVE est donc favorable à une agriculture biologique, respectant les conditions animales et une consommation végétale de qualité et sécurisée. La consommation agricole doit alors se baser sur les principaux fondements de l'agriculture biologique, c'est-à-dire sur une recherche scientifique fondée sur une consommation sanitairesment sûr et sur un respect du bien être animal dans son élevage. Le principe One Health (principe qui considère que la santé entre chaque espèce est liée et interdépendante) doit alors être respecté et entretenu par des experts médicaux, notamment ceux de notre organisation.

Les enjeux prioritaires pour le passage d'une agriculture intensive à une agriculture biologique sont en rapport avec une réduction des moyens de production intensifs. Premièrement, l'enjeu principal est une réduction des pesticides agricoles et des antibiotiques pour animaux, principaux facteurs de production intensive. Deuxièmement, l'enjeu de cette transition est de prévenir et donc d'agir avant de traiter les nombreux problèmes créés par l'agriculture intensive. Troisièmement, l'enjeu est aussi de transformer cette transition en une norme européenne, notamment à travers une réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), pour intégrer l'agriculture biologique en tant que moyen de production et de consommation. Finalement, le dernier enjeu est de lutter contre le dumping sanitaire des importations qui cause aujourd'hui un recul de la transition vers l'agriculture biologique mais surtout une concurrence déloyale entre agriculteurs qui n'arrivent même pas à répondre à leurs besoins primaires.

2. Articles proposés par la délégation du FVE

Chapitre II – Garanties sanitaires et bien-être animal

Article 1 : Encadrement vétérinaire obligatoire des exploitations biologiques

Toute exploitation agricole bénéficiant du label biologique européen devra être soumise à un suivi vétérinaire régulier et certifié.

Ce suivi comprendra :

1. Un plan annuel de prévention sanitaire validé par un vétérinaire agréé ;
2. Un contrôle documenté de l'usage des antibiotiques ;
3. Une évaluation des conditions de bien-être animal conforme aux standards européens.

Les États membres veilleront à la mise en place d'un registre harmonisé européen de suivi sanitaire des exploitations biologiques.

Article 2 : Renforcement des standards européens de bien-être animal en agriculture biologique

Les exploitations agricoles certifiées biologiques devront respecter des critères renforcés de bien-être animal incluant :

1. Un accès garanti aux espaces extérieurs adaptés aux besoins de l'espèce ;
2. Une limitation stricte des densités d'élevage ;
3. L'interdiction des pratiques entraînant des souffrances évitables lorsque des alternatives existent.

La Commission européenne établira un cadre commun d'indicateurs mesurables permettant l'évaluation harmonisée du bien-être animal dans l'Union.

3. Proposition générale pour renforcer le Label général européen sur l'agriculture biologique.

objectif de l'article: compléter le label bio européen existant (Eurofeuille, encadré par le Regulation (EU) 2018/848) en y intégrant un indicateur visible de santé et bien-être animal, validé scientifiquement.

CEICAB – Délégation de la Federation of Veterinarians of Europe (FVE)

Chapitre III – Transparence et information des consommateurs

Article : Création d'un Indice Européen de Santé et Bien-être Animal (IESBA)

Il est institué un Indice Européen de Santé et Bien-être Animal (IESBA) applicable aux exploitations biologiques produisant des denrées d'origine animale.

Cet indice :

1. Sera évalué annuellement par un vétérinaire agréé ;
2. Reposera sur des indicateurs mesurables harmonisés au niveau européen (taux de morbidité, usage d'antibiotiques, accès au plein air, densité d'élevage) ;
3. Sera affiché de manière visible sur les produits concernés sous forme d'un score simplifié (A à E ou équivalent visuel).

La Commission européenne définira les modalités techniques d'évaluation et d'harmonisation entre États membres.

4. Réalisation graphique

